Le procès de Jean-Pierre Bemba s'est ouvert à La Haye

@rib News, 22/11/2010 â€“ Source AFPLe procÃ¨s de Jean-Pierre Bemba, ancien vice-prÃ©sident de la RÃ©publique dÃ©mocratique du Congo (RDC), accusÃ© de crimes de guerre et de crimes contre l'humanitÃ©, principalement des viols, commis par sa milice en Centrafrique, s'est ouvert lundi aprÃ¨s-midi devant la Cour pÃ©nale internationale (CPI) Ã La Haye."Nous commenÃ§ons la premiÃ¨re audience", a dÃ©clarÃ© la juge brÃ©silienne Sylvia Steiner peu aprÃ¨s 14H30 (13H30 GMT), en prÃ©sence de l'accusÃ©, vÃªtu d'un costume marine et d'une cravate bleu ciel, assis derriÃ¨re ses conseils. L'accusation devait prÃ©senter lundi aprÃ¨s-midi dans sa dÃ©claration liminaire un rÃ©sumÃ© des charges pesant contre M. Bemba, 48 ans, qui plaide non coupable.L'opposant congolais, candidat malheureux Ã l'Ã©lection prÃ©sidentielle de 2006 en RD Congo, est accusÃ© de crimes de guerre et de crimes contre l'humanitÃ©, Ã savoir des viols, pillages et meurtres, commis en 2002 et 2003, en Centrafrique par sa milice du Mouvement de libÃ©ration du Congo (MLC).Quelque 1.500 hommes du MLC s'Ã©taient rendus en Centrafrique en octobre 2002 Ã la demande du prÃ©sident centrafricain Ange-FÃ©lix PatassÃ©, victime d'une tentative de coup d'Etat menÃ©e par le gÃ©nÃ©ral FranÃ§ois BozizÃ©.Cinq mois durant, jusqu'en mar 2003, ils ont, selon l'accusation, violÃ©, pillÃ© et tuÃ© ceux qui opposaient une rÃ©sistance."C'Ã©taient des crimes pour humilie et dominer", a affirmÃ© le procureur de la CPI Luis Moreno-Ocampo, lors d'une confÃ©rence de presse Ã La Haye lundi matin.M. Bemba, arrÃªtÃ© Ã Bruxelles en 2008, qui risque la rÃ©clusion Ã perpÃ©tuitÃ©, est poursuivi par la CPI en tant que "chef militaire" : il lui est reprochÃ© d'avoir su que ses troupes commettaient des crimes et de ne pas avoir pris toutes les mesures pour les en empÃªcher.Les crimes commis par le MLC Ã©taient "les plus importants", a rÃ©pondu le procureur Ã un journaliste qui lui demandait pourquoi M. Bemba est la seule personne poursuivie par la CPI dans ce dossier."Au dÃ©but, nous pensions que Bemba et PatassÃ© Ã©taient les plus responsables mais les Ã©lÃ©ments de preuve montrent que les troupes qui ont commis les crimes Ã©taient sous le contrÃ´le de Bemba", a expliquÃ© le procureur.La CPI a autorisÃ© la participation de 759 victimes au procÃ¨s et doit encore examiner plus de 500 demandes, a annoncÃ© lundi matin la greffiÃ¨re de la CPI Sylvana Arbia."C'est la premiÃ¨re fois dans l'histoire de la justice internationale qu'un groupe aussi nombreux est autorisÃ© Ã participer", a soulignÃ© de son cÃ´tÃ© Paolina Massidda, responsable du Bureau de conseil public pour les victimes.ReprÃ©sentÃ©es par deux avocats centrafricains en fonction de leur origine gÃ©ographique, elles peuvent obtenir des rÃ©parations devant la CPI, premier tribunal pÃ©nal international permettant la participation des victimes aux procÃ©dures.Jean-Pierre Bemba qui avait fui la RDC en 2007, avait Ã©tÃ© arrÃªtÃ© le 24 mai 2008 Ã Bruxelles en vertu d'un mandat d'arrÃªt de la CPI, saisie en 2004 par FranÃ§ois BozizÃ©, au pouvoir en Centrafrique depuis 2003.En dÃ©tention provisoire depuis son arrestation, M. Bemba n'a pas Ã©tÃ© reconnu indigent par la CPI. Ses avoirs et ses biens ont Ã©tÃ© gelÃ©s Ã la demande de la Cour qui avance l'argent nÃ©cessaire Ã sa dÃ©fense, 30.150 euros par mois.Le procÃ¨s de M. Bemba est le troisiÃ¨me procÃ¨s de la CPI, entrÃ©e en fonction en 2002. Les deux premiers procÃ¨s, en cours, sont ceux de trois chefs de milice de RDC.